



AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-374

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire du 8 avril 2024, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-374, intitulé « *Règlement d'emprunt visant des services professionnels pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux nécessaires à l'agrandissement et la réfection du Café-Théâtre le Graffiti et décrétant des dépenses et un emprunt de 458 025 \$* ».

Ce règlement vise à confier des mandats de services professionnels en architecture et en ingénierie pour l'agrandissement et la réfection du Café-Théâtre le Graffiti, incluant les frais, les taxes nettes et les frais de financement se rapportant à l'emprunt.

Ce règlement décrète des dépenses et un emprunt de 458 025 \$ pour une période de vingt (20) ans.

Ce règlement pourvoit à l'appropriation des deniers nécessaires pour en payer le coût. Il approprie également toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense.

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 23 mai 2024.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (QC), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 3^e jour du mois de juin 2024.

La greffière,

M^e Ariane Camiré